

Créer un centre de situation trinational et intensifier la coopération transfrontalière des services d'urgence dans le Rhin supérieur

Commission Transports - Aménagement du territoire - Entraide en cas de catastrophe

Séance plénière du 27.06.2022

Durant la pandémie Covid-19 ainsi que dans le cadre du congrès « Pandémie dans le Rhin supérieur » du 26 novembre 2021, il est devenu clair que les outils et structures transfrontaliers existants ne sont pas suffisants pour disposer en temps réel d'une connaissance commune de la situation dans la région trinationale en cas de catastrophe. Par ailleurs, il existe encore un potentiel d'optimisation pour la coopération des services de secours par-delà les frontières, même au quotidien.

Le Conseil Rhénan appelle notamment les acteurs au sein du groupe de travail « Entraide en cas de catastrophe » de la Conférence du Rhin Supérieur à développer une perspective concrète pour la mise en place d'un centre de situation commun. Par ailleurs, il se prononce en faveur de la création d'un centre de coordination transfrontalier permanent pour les signalements de danger ne relevant pas de la police.

Texte intégral de la résolution

- [Résolution | Créer un centre de situation trinational et intensifier la coopération transfrontalière des services d'urgence dans le Rhin supérieur \(06/2022\) \(542.0 Ko\)](#)

Prises de position sur cette résolution

- [Prise de position | Préfecture du Grand Est - France \(06/2022\) \(350.8 Ko\)](#)
- [Prise de position | Gouvernement du Bade-Wurtemberg \(06/2022\) \(247.2 Ko\)](#)
- [Prise de position | Région Grand Est \(06/2022\) \(241.0 Ko\)](#)
- [Prise de position | Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest \(06/2022\) \(148.6 Ko\)](#)
- [Prise de position | Collectivité européenne d'Alsace \(2022\) \(460.4 Ko\)](#)

